

n'y respecte pas plus l'Autorité Royale, que les suffrages unanimes & le concert parfait de presque tous les Evêques de l'Eglise Gallicane; qu'au lieu des actions de grâces qui sont dûes au Roi & à Mr. le Duc Regent, pour avoir prévenu un Schisme funeste, & affermi l'union des Evêques, la discipline & la subordination Canonique par une Déclaration pacifique, qui en conservant les regles de l'Eglise & les maximes de l'Etat, empêche que des esprits inquiets & indociles n'en abusent pour rallumer le feu des divisions passées, on ne trouve dans ces Mandemens que de nouvelles semences de discorde, & des prétextes recherchés avec soin pour éluder l'exécution d'une loi si nécessaire, en s'efforçant de persuader aux Fideles, contre l'autorité des exemples anciens & recens de ce qui s'est passé dans l'Eglise en de semblables occasions, que les disputes qui se sont élevées au sujet de la Bulle ne pouvoient se terminer que par la décision d'un Concile general; que par une suite d'un principe si dangereux, il semble que les Auteurs de ces Mandemens veulent inviter toutes sortes de personnes à rompre le silence, & à renouveler leurs Appels au préjudice des dispositions d'une Déclaration qui n'a été rendue que pour protéger l'unanimité des Evêques, & dont on prouve la nécessité par les efforts mêmes que l'on fait pour l'attaquer; qu'enfin ces écrits sont remplis d'expressions capables d'inspirer aux peuples des sentimens injurieux au Souverain Pontife, de les soulever contre leurs Evêques, de troubler au moins & d'allarmer les consciences timides & les esprits peu éclairés, en leur faisant
entendre